



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

N° Spécial

13 février 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial SGCD du 13 février 2024

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL	Page
SGCD/BRH N° 2024-33	18.01.2024	Arrêté modifiant l'arrêté SGCD/PRH/BRH n°2023-786 du 20 novembre 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la Préfecture des Hauts-de-Seine	3
SGCD/BRH N° 2024-34	18.01.2024	Arrêté modifiant l'arrêté SGCD/PRH/BRH l'arrêté n° 2023-787 du 20 novembre 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la Préfecture des Hauts-de-Seine	4

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Arrêté SGCD/PRH/BRH n°2024-33 du 18 janvier 2024 modifiant l'arrêté SGCD/PRH/BRH n°2023-786 du 20 novembre 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la Préfecture des Hauts-de-Seine

Le Préfet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté SGCD/PRH/BRH n°2023-786 du 20 novembre 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande formulée par Force Ouvrière le 21 novembre 2023 de modification de la composition du comité social d'administration suite aux mobilités et départs à la retraite de plusieurs membres ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de proximité de la préfecture des Hauts-de-Seine est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le Préfet, président,
- le Secrétaire général de la préfecture, responsable des ressources humaines.

b) Représentants du personnel : 7 membres titulaires et 7 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Mme Catherine BEN ASSAYA	Mme Nadine DELORME
Mme Rasika HADI	Mme Marina RODRIGUES
M. Thierry LERAY	Mme Farida BOUDIA
M. Franck LIZZI	Mme Parvatee DHURMA
SAPACMI / UATS-UNSA	
M. Bernard SIRVENTE	Mme Zineb CHAGDANE
M. Mohammed BERHIL	Mme Bouchra RHZAOUI-LAURENT

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter de la date de signature de cet arrêté.

Article 4

Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 18 janvier 2024

Le Préfet
Signé
Laurent HOTTIAUX

**Arrêté SGCD/PRH/BRH n°2024-34 du 18 janvier 2024 modifiant l'arrêté
SGCD/PRH/BRH l'arrêté n° 2023-787 du 20 novembre 2023 portant désignation des
membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité
de la Préfecture des Hauts-de-Seine**

Le Préfet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté SGCD/PRH/BRH n°2023-787 du 20 novembre 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité en formation spécialisée de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande formulée par Force Ouvrière le 21 novembre 2023 de modification de la composition du comité social d'administration suite aux mobilités et départs à la retraite de plusieurs membres ;

ARRETE**Article 1er**

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration de proximité de la Préfecture des Hauts-de-Seine :

Membres titulaires	Membres suppléants
FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Mme Catherine BEN ASSAYA	M. Thierry LERAY
Mme Rasika HADI	Mme Farida BOUDIA
M. Franck LIZZI	Mme Patricia BOGGI
Mme Marina RODRIGUES	Mme Florence BERTEAULT

SAPACMI / UATS-UNSA	
M. Bernard SIRVENTE	M. Mathias FILOCHE
M. Mohammed BERHIL	Mme Zineb CHAGDANE
Mme Delphine AMAR	Mme Bouchra RHZAOUI-LAURENT

Article 2

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entre en vigueur à compter de la date de signature de cet arrêté.

Article 3

Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 18 janvier 2024

Le Préfet
Signé
Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>